

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Vous souhaitez faire reconnaître votre expérience professionnelle ?



En pratique :

Vous êtes chef d'entreprise, conjoint, salarié, demandeur d'emploi, justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans un métier, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat vous aide dans la concrétisation de votre nouveau projet. La CMA 17 vous accompagne dans la mise en œuvre de votre **Validation des Acquis de l'Expérience**.

La CMA 17 est habilitée « point relais conseil VAE » par la région Poitou-Charentes, ce qui vous permet lors d'un rendez-vous de :

- **Préciser** votre projet professionnel
- **Analyser** votre expérience professionnelle
- **Rechercher** une ou des certifications en rapport avec votre expérience
- **Remplir** un dossier de recevabilité : dossier administratif complété par les preuves (durée et nature de l'expérience acquise) en lien avec la certification professionnelle visée
- **Rechercher** les financements dont vous pouvez bénéficier
- **Identifier** le ou les organismes valideurs

Les principaux points étudiés :

- Votre expérience
- Votre projet professionnel
- Les certifications envisageables
- Les financements possibles
- Les organismes valideurs

Validation des Acquis de l'Expérience



Ils nous ont fait confiance

Titulaire d'un CAP de coiffure et ayant acquis neuf années d'expérience en tant que coiffeuse, j'ai souhaité entamer une démarche de VAE afin d'obtenir un Brevet Professionnel de coiffure. Mon objectif était de créer mon entreprise. Les conseils de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat m'ont permis d'avancer sereinement dans ce projet professionnel.



En savoir plus :

La VAE est un droit qui permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme ou d'un titre, en faisant reconnaître ses compétences acquises par l'expérience.

La démarche est accessible à **toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans, en lien avec la certification visée.**

Cette expérience peut être salariée, non salariée, bénévole et avoir eu lieu de façon continue ou discontinuée.

Les motivations qui peuvent conduire à une VAE :

- Créer ou reprendre une entreprise
- Donner de la valeur ajoutée à votre expérience
- Accéder à une formation
- Accéder à la fonction de maître d'apprentissage
- Répondre à un projet personnel
- Obtenir le titre de maître artisan...

Contactez-nous

Pôle développement technique :
Chargé de développement en Ressources Humaines
05 46 50 03 05

Lionel LE KYHUONG
l.lekyhuong@cm-larochelle.fr

Conseillers en Insertion Socioprofessionnelle
- Saintes, Saint Jean d'Angély
05 46 93 53 00

Virginie BARON
v.baron@cm-larochelle.fr

- Jonzac, Royan
05 46 48 58 15

Raphaëla DARME
r.darme@cm-larochelle.fr

- La Rochelle Sud, Rochefort, Marennes, Oléron
05 46 50 00 40

Isabelle FORMEY
i.formey@cm-larochelle.fr

Tarifs

€

Nous consulter



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat
Charente-Maritime



COMMISSION EUROPEENNE
Fonds social européen
Investit dans votre avenir



l'Europe
engagée
en
Poitou-Charentes
avec le FSE

www.cm-larochelle.fr

CMA 17 - 107 avenue Michel Crépeau - 17024 LA ROCHELLE Cedex1